



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 16 janvier 2025

### **Calamités agricoles - Gel du 18 au 22 avril 2024 Pertes de fonds sur arbres fruitiers et vigne**

Au cours de sa séance du 11 décembre 2024, le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) a reconnu le caractère de calamités agricoles aux dommages subis par les agriculteurs de l'Aveyron à la suite du gel 2024.

Cette reconnaissance concerne des pertes de fonds pour les biens et le zonage sinistrés ci-après concernant 272 communes du département :

<b>Biens sinistrés</b>	<b>Zone sinistrée</b>
<p><u>Pertes de fonds</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- sur arbres fruitiers (pruniers, cerisiers, abricotiers et pêchers)</li><li>- sur vigne (raisin de cuve et raisin de table)</li></ul>	<p>Le département de l'Aveyron excepté les communes de :</p> <p>Cornus, Fondamente, l'Hospitalet du Larzac, La Bastide Pradines, La Cavalerie, La Couvertoirade, Lapanouse de Cernon, Le Clapier, Marnhargues et Latour, Saint-Beaulize, Saint-Jean-et-Saint Paul, Sainte Eulalie de Cernon et Viala du Pas de Jaux.</p>

Les agriculteurs justifiant de surfaces sinistrées sur les communes de la zone reconnue en calamités agricoles pour pertes de fonds et assurés en 2024 contre les risques incendie des bâtiments ou contre la grêle peuvent déposer un dossier de demande d'indemnisation.

.../...

### **Contacts presse**

#### **Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



### **3 - Modalités de dépôt des demandes**

Le dossier de demande d'indemnisation est disponible dans les mairies concernées et sur le site de l'Etat de l'Aveyron via le lien : <https://www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Aides-conjoncturelles-Calamites-agricoles-et-Agriculteurs-fragilises>

Ce dossier et son annexe dûment complétés sont à déposer à Direction Départementale des Territoire de l'Aveyron - 9, rue de Bruxelles - BP3370 - 12033 RODEZ CEDEX 9 pour le **vendredi 28 février 2025**.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à la Direction Départementale des Territoires – 9, Rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 RODEZ CEDEX 9 au 05.65.73.50.00.

### **Contacts presse**

#### **Direction des services du cabinet**

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30  
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

   @Prefet12